


<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE</p> 	<p style="text-align: center;">COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p style="text-align: center;">Compte-rendu du conseil municipal du 30 juillet 2018</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 31 De présents : 23 De votants : 29</p>	<p>L'an deux mil dix-huit, le trente juillet à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente d'Autrans,</p> <p>Sous la Présidence de M. ARNAUD Hubert, Maire, Florence JASSERAND a été élue secrétaire. Présents tous les membres en exercice à l'exception de : Gérard CLAUZIER (pouvoir à Jean-Marc ORIOLI), Marie DARIER, Nafissa DJELLALI (pouvoir à Gabriel TATIN), Céline GAILLARD (pouvoir à Chrystèle KERUZORE), Daniel LE MINOR (Pouvoir à Michel BOULON), Alain MOUCHIROUD (pouvoir à Pierre BUISSON), Jean-Claude PRAIRE (pouvoir à Pasale MORETTI), Laure RAVIX.</p>

A - Approbation du compte rendu du dernier conseil

→ A l'unanimité

B- Décisions du maire article L2122-22 du CGCT

Néant

C- Délibérations

1. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Hubert ARNAUD

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-1 et L2122-2,
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 30% de 34 élus sur notre commune,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 10 adjoints,

Il est proposé au conseil de :

- FIXER le nombre d'adjoints à 10 (dix) postes

Alain CLARET demande ce qui justifie l'augmentation du nombre d'adjoints : Hubert ARNAUD répond que c'est lié à la charge de travail. Il y avait 2 solutions : ne pas remplacer l'adjoint démissionnaire, ou revenir à 10. Suite à des échanges avec les élus de la commune historique d'Autrans, il est proposé de remplacer le poste d'Eric LAZZARONI au vu de l'importance de ses missions. Afin de ne pas créer de déséquilibre, il est proposé également de remplacer le poste de Laure RAVIX.

Michel ARNAUD demande s'il aurait été possible au regard de la loi de passer au nombre d'adjoints en vigueur pour une commune de notre strate. Hubert ARNAUD précise qu'il aurait été possible en effet de rester à 8 adjoints. Il a néanmoins été décidé de repartir avec le même nombre d'adjoints qu'en début de mandat.

Thierry GAMOT explique que le sujet a été discuté à de nombreuses reprises : tout d'abord parce qu'Eric LAZZARONI était 1^{er} adjoint mais qu'il avait également des délégations importantes (neige, tourisme, évènements...), ainsi que des missions parallèles (président de l'OTI, président de la régie

des Remontées mécaniques). Il ne semblait donc par raisonnable de ne pas le remplacer afin de ne pas surcharger les autres maires et adjoints, ni de créer un déséquilibre suite à la démission de Laure RAVIX.

Michel ARNAUD demande combien il peut y avoir d'adjoints sur une commune de 3200 habitants : Hubert ARNAUD répond que c'est 30% maximum de l'effectif légal, soit en 2020 30% maximum de 25 élus (7 adjoints)

➔ *Délibération adoptée à la majorité des voix avec 5 abstentions : Michel ARNAUD, Michel BOULON (pouvoir), Gabriel TATIN (pouvoir)*

2. ELECTION DES ADJOINTS

Rapporteur : Hubert ARNAUD

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment es articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-10, L.2122-14 et L.2122-15,

Vu la lettre de démission de Monsieur Éric LAZZARONI des fonctions de 1^{er} adjoint au maire en date du 5 juillet 2018 adressée à Monsieur le Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 16 juillet 2018,

Vu la délibération n°18-44 précédente portant le nombre d'adjoints au maire de 9 à 10,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'élection de 2 nouveaux adjoints,

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Le vote a lieu à bulletin secret. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT). Sont proclamés élus l'ensemble des candidats de la liste ayant remporté l'élection.

Madame Florence JASSERAND a été désignée comme secrétaire par le conseil municipal,

Le conseil municipal a ensuite désigné 2 assesseurs, il s'agit de Chrystèle KERUZORE et Carole ANSEL.

Après discussion, Bernard ROUSSET est proposé comme 9^{ème} adjoint par rapport à sa connaissance du monde du ski, son implication dans le tourisme et l'évènementiel, et Sylvie ROCHAS comme 10^{ème} adjointe au regard de son implication dans la commune au niveau de l'économie, de la communication, du fleurissement.

Hubert ARNAUD précise que Thierry GAMOT est proposé 1^{er} adjoint par rapport à la parité Autrans/Méaudre sur la liste des adjoints, et qu'aucun autre adjoint en poste issu d'Autrans ne souhaitait occuper cette position.

Il ne s'agit pas fondamentalement d'une révolution mais par rapport à la population c'est l'image d'un certain équilibre. Parallèlement, le but est de finir le mandat dans de bonnes conditions et de continuer le travail commencé depuis 2 ans et demi au sein de la commune nouvelle afin que cette démission n'entache pas le bon fonctionnement du conseil municipal.

Michel ARNAUD se demande si Thierry GAMOT reste maire délégué, la réponse est oui car les 2 fonctions ne sont pas incompatibles, ce que Michel ARNAUD désapprouve. Il déplore que le nombre d'adjoints en soit pas resté à 8 pour finir le mandat afin d'en apprécier le fonctionnement, et trouve la démarche illogique quant au poste de 8^{ème} adjoint conservé par Pierre BUISSON.

Thierry GAMOT rappelle qu'administrativement, les maires délégués sont des adjoints. Michel ARNAUD rappelle aussi que les maires délégués s'étaient engagés à prendre des postes en bas de la liste, engagement que seul Pierre BUISSON semble respecter à ce jour.

Thierry GAMOT confirme qu'il avait décidé en 2016 en accord avec Pierre BUISSON de se positionner en bas de la liste des adjoints. Thierry GAMOT indique que certains de ses collègues et habitants d'Autrans lui ont reproché de s'occuper des « grands projets » au détriment des affaires plus courantes de la commune, alors même qu'il avait été élu maire en 2014. Thierry GAMOT y a

réfléchi, et suite à des discussions en exécutif et au regard des corps électoraux d'Autrans et de Méaudre, il s'est proposé à ce poste.

Il estime que cela ne changera en rien sa façon de faire, étant déjà très occupé par ses multiples fonctions, et invite ceux qui en doutent à passer une journée à ses côtés. Cette nomination permettra de répondre à certaines personnes qui lui reprochent son absence, notamment depuis la démission d'Eric, et le symbole paraissait important aux yeux des élus.

Michel ARNAUD demande à Thierry GAMOT s'il reprendra les fonctions qu'occupait Eric : Thierry GAMOT répond que non, ses missions seront réparties sur d'autres adjoints. Sa proposition au poste de 1^{er} adjoint est un symbole fort en tant qu'élu d'Autrans, tel qu'il l'a été en 2014.

Michel ARNAUD a le sentiment d'avancer d'un mètre et de reculer de deux, et que cette proposition est non tournée vers l'avenir et plutôt brouillon.

Maryse NIVON revient sur la démission d'Eric LAZZARONI qui n'était pas prévue lors de l'élaboration de la charte de la commune nouvelle et estime qu'il convient de s'adapter aux événements qui arrivent. Retrouver Thierry GAMOT en tant que 1^{er} adjoint est positif. La communication entre les 3 maires est importante, et il y a un gros travail pour apprendre à se connaître. Selon elle, il y a des hauts et des bas, mais on arrive à trouver des solutions et à s'entendre. Personne ne s'attendait à la démission d'Eric. Le poste de 2^e adjoint a été proposé à Pierre BUISSON pour une question d'équilibre, poste qu'il a refusé car cela lui importait peu : son fonctionnement actuel lui convient.

C'est tout une question d'équilibre, conclue Maryse NIVON, ce à quoi on fait attention, sachant que pour l'atteindre il faut parfois improviser, trouver des solutions et faire des choix : les élus souhaitent véhiculer une image positive et non brouillon.

Alain CLARET estime qu'il ne faut pas aller trop vite et pense qu'il y a eu beaucoup de confusions dès la fusion. Par exemple, il avait été évoqué de mettre en pace un règlement intérieur pour le fonctionnement du conseil municipal ce qui n'a jamais été fait. Il le regrette, au même titre que le manque de transversalité. Il trouve que la communication est réduite, et il souhaite que des choses changent pour les 18 mois à venir.

Il revient sur la démission d'Eric LAZZARONI qui n'a pas été évoquée entre élus, et le déplore.

Hubert ARNAUD n'est pas d'accord sur le manque de transversalité : il rappelle que le compte-rendu de l'exécutif est envoyé chaque semaine, et qu'il n'y a jamais de retour. Gabriel TATIN informe qu'il reçoit parfois 3 comptes-rendus d'un coup, ce qui équivaut à un résumé du mois écoulé. Hubert ARNAUD répond que cela a dû arriver 1 fois.

Quant aux comptes-rendus de commissions, ils sont envoyés après chaque réunion, si le président de la commission l'a rédigé.

Alain CLARET précise que s'il y avait un règlement intérieur, cela n'arriverait pas : Sylvie ROCHAS estime que cela ne changerait rien.

Martine DE BRUYN revient sur les débats antérieurs lors d'anciens conseils municipaux qui alertaient sur l'absence de comptes-rendus... Alain CLARET se demande pourquoi on continue de la même manière.

Martine DE BRUYN précise qu'elle reste impressionnée par tout le travail effectué pour cette commune nouvelle, en matière de personnel sur les contrats, les primes, l'organisation... Il faut également rappeler que certains élus sont délégués communautaires et qu'ils abattent un travail énorme, et qu'il semble humain de ne pas pouvoir tout faire bien. Alain CLARET l'admet et précise qu'avec la technique actuelle, on peut diffuser largement.

Isabelle COLLAVET est réservée sur le sujet : certes il peut manquer d'informations parfois, mais le bureau municipal mis en place tous les 15 jours à Méaudre fonctionne très bien, et les conseillers qui s'y rendent sont au courant de tout. Alain CLARET répond qu'il y a donc un manque de cohérence dans ce conseil municipal. Isabelle COLLAVET émet l'idée d'ouvrir ce conseil à l'échelle de la commune nouvelle, sachant que seuls ceux qui viennent souhaitent avoir de l'information.

Les réunions de commission sont ouvertes à tous, mais Alain CLARET trouve qu'il est difficile de s'en procurer le planning, et qu'il n'a pas une vision générale de l'ensemble des commissions, ou qu'il n'est plus convoqué.

Pascale MORETTI estime que ce sentiment a toujours été présent : lors de ses premiers mandats, elle avait toujours l'impression d'apprendre les choses par hasard. Mais le travail est tellement important que l'on se perd et qu'on a des difficultés à communiquer et à sortir la tête de l'eau. Cependant, le gros travail sur le personnel et l'harmonisation ayant été fait, il y aura peut-être moyen de faire évoluer les choses.

Alain CLARET déplore que les conseils communaux soient trop espacés.

Pour Thierry GAMOT il faut admettre une bonne fois pour toutes que tous les élus ne peuvent être au courant de tout et tout le temps, cela est impossible. Pour preuve, il existe un « cloud » à la CCMV sur lequel l'ensemble des réunions, comptes-rendus etc... est mis à disposition des élus, mais peu l'utilisent réellement.

Il faut néanmoins améliorer le mode de gouvernance selon Thierry GAMOT, comme ils l'ont évoqué avec Hubert ARNAUD, car la démission d'Eric LAZZARONI a été en partie liée à ce problème.

Quant aux conseils communaux sur Autrans, les élus présents ne souhaitent pas en faire plus souvent selon Thierry GAMOT qui leur avait demandé. Cependant, s'il faut faire plus de réunions de travail du conseil municipal, cela pourra être envisagé, à condition de ne pas empiler les réunions.

Normalement, l'ensemble des élus sont informés des différentes commissions, et les comptes-rendus doivent être faits par les présidents. Hubert ARNAUD précise que de nombreux comptes-rendus ne sont pas faits, et qu'il le déplore.

Alain CLARET souhaite connaître à minima les dates de réunions, il y a peut-être moyen de mettre en place un planning partagé.

Bernard ROUSSET s'exprime sur sa candidature au poste d'adjoint : il a toujours travaillé dans le domaine du ski, c'est son cœur de métier, et souhaite s'investir sur ce poste suite au départ d'Eric LAZZARONI. Il travaillera en tandem avec Gérard CLAUZIER sur l'évènementiel, le nordique, l'alpin qui l'accompagnera dans cette mission.

Quant à Sylvie ROCHAS, très satisfaite de son rôle au sein de la commission « développement économique » de la CCMV dans laquelle elle s'est investie, elle continuera à s'investir autant pour la commune sur ce secteur.

Après un appel de candidature, une liste de candidats se présente :

-Monsieur Thierry GAMOT

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

-Nombre de bulletins 27

-Bulletins blancs ou nuls 8

-Suffrages exprimés 19

-Majorité absolue 15

Ont obtenu :

-Liste Monsieur Thierry GAMOT : 19 voix

La liste de Monsieur Thierry GAMOT ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Mr Thierry GAMOT, 1^{er} adjoint au maire

Mme Isabelle COLLAVET, 2^{ème} adjoint au maire

Mme MORETTI Pascale, 3^{ème} adjointe au maire

Mr Alain MOUCHIROUD, 4^{ème} adjoint au maire

Mme Maryse NIVON, 5^{ème} adjointe au maire

Mme DE BRUYN Martine, 6^{ème} adjointe au maire

Mr ORIOLI Jean-Marc, 7^{ème} adjoint au maire

Mr BUISSON Pierre, 8^{ème} adjoint au maire

Mr ROUSSET Bernard, 9^{ème} adjoint au maire

Mme ROCHAS Sylvie, 10^{ème} adjoint au maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Hubert ARNAUD informe qu'il a pris bonne note des réflexions d'Alain CLARET et qu'il sera proposé au prochain exécutif :

1/ de mettre en place un conseil communal de travail qui se réunirait régulièrement

2/ de mettre en ligne un agenda de l'ensemble des réunions programmées, même si tous les élus ne pourront y assister.

3. TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA FORET DE TYPE JARDINAGE AVEC RECOLTE DE BOIS-ENERGIE

Rapporteur : Pierre BUISSON

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des travaux d'amélioration de la forêt de type jardinage avec récolte de bois-énergie sur le territoire de la commune.

Ces travaux sont proposés par les services de l'ONF pour l'année 2018, et donnent lieu à une valorisation « bois-énergie ».

Le montant des travaux est fixé à 33 800 euros HT.

Les parcelles communales concernées sont les parcelles n° 58, 101, 204, 205, 217, 218, 303, 304 et 308. La surface nettoyée représente 30 ha.

Monsieur le Maire expose le dispositif de financement relatif à ce projet spécifique :

- Dépenses subventionnables : 33 800 euros (tri des bois dans coupe de bois façonnés).
 - Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental : 500 €/ha soit 15 000 euros
 - Montant total du financement sur fonds libres des travaux subventionnés : 18 800 euros H.T
- La somme totale à la charge de la commune s'élève à 18 800 euros H.T.

Il est proposé au conseil de :

- APPROUVER le plan de financement présenté,
- S'ENGAGER à approvisionner les hangars à plaquette intercommunaux,
- AUTORISER le maire à solliciter l'octroi d'une aide au département.
- CHARGER Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- DEMANDER au Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

➔ *Délibération adoptée à l'unanimité*

4. CONVENTION RELATIVE A L'OUVERTURE TEMPORAIRE A LA CIRCULATION PUBLIQUE D'UNE PROPRIETE PRIVEE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REFECTION DU PONT DIT « DES GRIATS »

➔ *Délibération retirée de l'ordre du jour*

La route ne sera finalement pas déviée sur un chemin privé pour des problèmes d'assurance : l'entreprise devra travailler sans couper la route (si la route départementale est coupée, les 2 routes communales seront ouvertes, et inversement)

Durée des travaux : 2 mois et demi, à compter du 20 août

5. CONVENTION D'ACCUEIL DES MESURES A DES FINS DE COMPENSATION AVEC LA SOCIETE CONCASS'ALPES POUR L'EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE MEAUDRE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la société « CONCASS'ALPES », dans le cadre de l'exploitation de la carrière de Méaudre, met en œuvre certaines actions sur les terrains de la forêt communale.

Afin d'autoriser la société « CONCASS'ALPES » à mettre en œuvre ces actions sur les terrains de la forêt communale, il y a lieu d'établir une convention.

Cette convention devra également définir les modalités des engagements de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, et, par conséquent, celles de l'ONF.

Elle devra fixer la contrepartie financière de ces autorisations et engagements, ainsi que les modalités de pilotage et de gouvernance pour le suivi du projet.

Vu la convention annexée à la présente,

Sur proposition du Maire,

Il est proposé au conseil :

- D'AUTORISER le Maire à signer la convention d'accueil des mesures à de fins de compensation avec la société « CONCASS'ALPES » et toute pièce utile s'y rapportant.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

D- Questions diverses

- *Alain CLARET demande où en est la discussion autour du bail avec la ligue de l'enseignement : Hubert ARNAUD précise que le projet de bail proposé par la Ligue a été soumis à l'avis de Me Fiat, avocat spécialisé, sur différents points tels que la durée, le fait de sous louer etc ... Rien n'est donc signé à ce jour. Alain CLARET précise qu'il souhaite que ce bail soit de courte durée (3 ans par exemple) afin de ne pas enterrer un éventuel projet de construction d'une recyclerie.*
- *Gabriel TATIN demande des informations sur le projet du CIAC*
 - *Thierry GAMOT précise que la signature définitive interviendra début octobre (réitération de la promesse de vente)*
 - *Le 1^{er} permis de construire modificatif valant autorisation de démolir est délivré et purgé de tout recours, et les travaux de démolition devraient démarrer cet automne*
 - *Le 2^{ème} permis de construire modificatif est plus compliqué que prévu et devait être déposé en septembre.*
- *Gabriel TATIN demande s'il existe des règles d'usage sur le pas de tir à Gève : il a été surpris qu'en plein dimanche après-midi un particulier vienne poser ses cibles et tirer*
Thierry GAMOT précise qu'il y a une convention passée avec US Autrans et qui définit toute une procédure, cela ne semble pas normal. Gabriel TATIN s'étonne également d'avoir vu une moto sur le pas de tir, ainsi que des feux de camp, des canettes de bière etc...
Thierry GAMOT indique qu'il y a les mêmes débordements à la cabane de Nave. Pierre BUISSON indique que la gendarmerie et l'ONF sont souverains en matière de feux de forêt.
- *Jean-Charles ROBBE demande si la vidéo surveillance est toujours d'actualité et s'il est possible d'avoir des subventions. Il a été témoin d'intrusions dans la déchetterie le soir. Pierre BUISSON informe qu'un certain nombre de caméras vont être installées dans les déchetteries de la CCMV, car ce n'est pas un problème récent.*
- *Jean-Charles ROBBE demande en quoi consistent les travaux au Piaillon sur la route : Pierre BUISSON répond qu'avant il y avait une cascade et que c'est maintenant interdit. Suite à une condamnation au TA pour des pierres qui ont roulé dans la Bourne, le département a été condamné à payer une amende. Cette amende est compensée par des travaux à réaliser dans les rivières du territoire aux frais du département.*
- *Michel ARNAUD s'interroge sur le dossier de neige de culture et la CAO*
(Précisions lors de la rédaction: suite à la consultation, 3 offres ont été déposées à la date limite du 5 juillet à 12h. Elles seront analysées lors de la CAO du jeudi 2 août à laquelle seront conviés des membres de la Régie des RM)



Hubert Arnaud, Maire le 3 août 2018